

## **PV de la séance ordinaire de l'Assemblée générale du 04.04.2001**

**Présidence : M. Georges CLAVEL**

14 membres présents.

Ouverture de la séance à 20 h 17 à la buvette du stand.

### **Ordre du jour :**

**Point 1 :** Nouveaux membres

**Point 2 :** Nomination des scrutateurs

**Point 3 :** Approbation des deux derniers procès-verbaux

**Point 4 :** Rapport d'activités

**Point 5 :** Approbation des comptes

**Point 6 :** Examen des prescriptions fédérales concernant le tir  
hors service

**Point 7 :** Elections statutaires

**Point 8 :** Communications du comité

**Point 9 :** Propositions individuelles

En ouverture de séance, le président salue Monsieur Delessert, municipal à Bioley-Orjulaz, qui assiste à notre séance en tant qu'auditeur ; il le remercie de sa présence.

### **Point 1 :** Nouveaux membres

Le président souhaite la bienvenue à Messieurs Etienne Chappuis et Jacques Vulliamy, qui ont tous deux demandé leur admission dans notre société.

### **Point 2 :** Nomination des scrutateurs

Les vérificateurs des comptes fonctionneront comme scrutateurs si le vote à bulletin secret est demandé.

### **Point 3 :** Approbation des deux derniers procès-verbaux

Il est donné lecture du PV de la séance ordinaire de l'Assemblée Générale du 29.03.2000. La parole n'est pas demandée, il est accepté tel que présenté.

La lecture du PV de la séance extraordinaire du 12.07.2001 ne suscite point de question, il est aussi accepté.

#### **Point 4 : Rapport d'activités**

Dans son rapport, le président retrace les activités de notre société durant l'année écoulée ; il félicite les municipaux d'Oulens qui, pour la première fois, se sont imposés à notre traditionnel tir inter municipalités. Il nous parle ensuite de notre semi-nouveauté le tir des écoliers auquel ont pris part une dizaine de jeunes du village dont une fille.

Le président informe aussi l'Assemblée Générale qu'à la demande des communes d'Assens, Bioley-Orjulaz, Etagnières et Malapalud, le comité a décidé d'accepter en tant que clients de notre société les tireurs de ces communes désirant effectuer les exercices fédéraux.

En vertu des dispositions légales de l'ordonnance sur le tir hors service, les dites communes ont accepté la proposition du comité, de verser chaque année à notre société les montants suivants :

Etagnières	2500.--
Assens	2500.--
Bioley-Orjulaz	1000.--
Malapalud	200.--

Par souci d'équité le comité a fait une offre similaire aux communes de Villars-le-Terroir et Saint-Barthélemy dont les sociétés louaient nos installations. Pour ces deux communes le montant est de 2200.-- par commune. Villars-le-Terroir a répondu favorablement à notre offre, Saint-Barthélemy ne nous a pas encore répondu.

#### **Point 5 : Approbation des comptes**

Notre caissier, M. Pierre HIRSCHI, nous donne lecture des comptes de l'exercice 2000. Au 31.12.2000 la fortune de notre société s'élève à Frs. 5'477.15

La diminution correspond aux divers travaux effectués à notre stand.

Monsieur Michel Mermoud nous donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes; il invite l'Assemblée Générale à les accepter tels que présentés et d'en donner décharge au comité.

Il félicite le caissier pour la bonne tenue des comptes.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

**Point 6 : Examen des prescriptions fédérales concernant le tir hors service**

Pas de changement notable dans les prescriptions.  
Le tir en campagne aura lieu à Sugnens.

**Point 7 : Elections statutaires**

Cette année le comité doit affronter le verdict des urnes.  
Pas de désistement, pas d'autre propositions, il est réélu par acclamations.

Sa composition est la suivante :

Président : Georges CLAVEL  
Vice-président : Stéphane BINGGELI  
Caissier : Pierre HIRSCHI  
Secrétaire : Pierre GIROD  
Directeur des tirs : Eric ROULIN

Vérificateurs des comptes :

Monsieur Michel Mermoud, arrivé au terme de son mandat, quitte. Les deux autres sont réélus par acclamations.  
1<sup>er</sup> vérificateur : Monsieur Blaise Gonin, 2<sup>ème</sup> Monsieur Sylvain Bigler.  
Monsieur Jacques Vulliamy est élu comme suppléant.

**Point 8 : Communications du comité**

Le président donne la parole à notre directeur des tirs Eric Roulin.

Celui-ci nous communique les dates fixées pour les divers tirs que nous effectuons habituellement.

Il nous fait aussi part de l'envie qu'il a, que notre société participe à nouveau à un tir cantonal au Tessin, où il a encore quelques heureux souvenirs

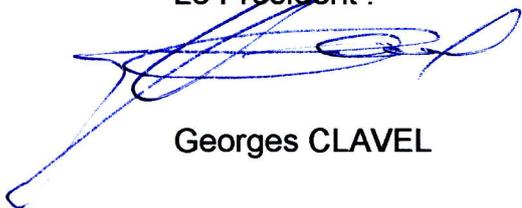
L'idée semble intéresser plusieurs membres que ce soit par le tir ou par la région.

**Point 9 : Propositions individuelles**

Monsieur Mermoud nous fait part de difficultés rencontrées par nos vétérans et senior-vétérans, lors de notre exercice à genoux.  
Il propose que cette passe soit supprimée du concours « training ».  
Soumise aux voix, cette proposition n'est pas acceptée.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 03

Le Président :



Georges CLAVEL

Le Secrétaire :



Pierre GIROD